

**REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DU 26 JUIN 2020**

Présents : M. Pauly, M. Kozlik, M. Schank, Mme Mathieu,

Excusé :

Assistent à la réunion : Mme Lutgen (Directrice), M. Krippel (Directeur adjoint) Mme Weiler (Secrétaire)

**Nomination d'un salarié au poste de chargé de mission « Naturparkschoul –héich3 contrat à durée indéterminée, poste à 75 %**

- Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;
- Vu la loi du 23.2.2001 concernant les syndicats de communes ;
- Vu la loi communale du 13 décembre 1988; telle qu'elle a été modifiée par la suite ;
- Vu la loi du 10.8.1993 relative aux parcs naturels;
- Vu l'arrêté grand-ducal du 16 avril 1999 autorisant la création du Syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel de la Haute-Sûre, en abrégé "Naturpark Öewersauer";
- Vu le règlement grand-ducal du 17 mars 2016 portant renouvellement et modification du statut du PNHS ;
- Considérant que le poste a été occupé à durée déterminée par M. SCHAMMEL, poste à 75 % approuvée le 18.6.2018 no 714/18 et cela jusqu'au 31 août 2020;
- Considérant que M. Michel SCHAMMEL a effectué sa mission impeccablement et que le bureau désire l'engager à durée indéterminée au même poste ;
- Considérant que les salariés à tâche intellectuelle du PNHS sont engagés selon le régime et les indemnités des employés communaux;
- Sur proposition du bureau ;

**Décide unanimement,**

**de nommer Monsieur Michel SCHAMMEL de Bastendorf, né le 4 septembre 1990, détenteur d'un diplôme *master* en sciences sociales et éducatives, au poste de chargé de mission « Naturparkschoul-héich3 » poste de salarié à tâche intellectuelle à 75 % à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020.**

La présente délibération sera transmise à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.  
Ainsi délibéré à Esch-sur-Sûre, en séance date qu'entête.

Pour expédition conforme  
Esch-sur-Sûre, le 26 juin 2020

Le bureau du PNHS  
(suivent les signatures)

Le Président

La Secrétaire

(PAULY Charles)

(WEILER Tessy)

714/20  
Vu et approuvé  
Luxembourg, le 07.08.20  
Pour le Ministre de l'Intérieur